



IMAGINE ...

N°14



[https://
usrcgt66.syndicatcgt.fr/](https://usrcgt66.syndicatcgt.fr/)

ÉDITO

ÇA SUFFIT !

Dans un paysage politique de plus en plus instable, où les repères sociaux se brouillent et où le débat public s'enferme dans une logique de confrontation permanente, la place et la parole des retraités deviennent des enjeux essentiels. Les évolutions récentes montrent une tendance inquiétante : remise en cause des droits conquis, pression constante sur le financement de la Sécurité sociale, désengagement progressif de l'État dans les services publics, affaiblissement du dialogue social... autant de signaux qui confirment qu'un basculement est en cours.

Dans ce contexte, les retraités sont trop souvent désignés comme responsables des difficultés économiques du pays. On parle de « poids des pensions », de « charge pour les finances publiques », de « coût du vieillissement ». Cette vision purement comptable oublie l'essentiel : les pensions sont le fruit d'une vie de travail, d'années de cotisations, de luttes et de conquêtes sociales portées par le mouvement syndical. Les retraités ne sont pas un « coût », ce sont des citoyens à part entière, actifs dans la société, engagés dans la vie associative, familiale, militante. Ils représentent un pilier de la cohésion sociale.

C'est dans cette période troublée que le rôle du syndicalisme prend tout son sens, et plus particulièrement celui de la CGT Retraités. Face à des choix politiques qui tendent à individualiser les risques, à réduire les solidarités collectives, à marchandiser les besoins fondamentaux, notre responsabilité est immense. Nous devons rappeler que la Sécurité sociale n'est pas une dépense : c'est l'une des plus grandes inventions démocratiques du XXe siècle. Elle protège, elle sécurise, elle garantit des droits communs, indépendamment des aléas de la vie. Le syndicalisme retraité ne se limite pas à défendre des pensions. Il porte une vision globale : la défense du pouvoir d'achat ; la protection du système de santé ; la revendication de services publics de proximité ; la promotion d'une société solidaire. Les retraités CGT portent une parole qui dérange parfois, parce qu'elle rappelle que les conquêtes sociales n'ont jamais été offertes mais arrachées. Notre expérience, notre mémoire des luttes, notre connaissance des réformes passées nous donnent une légitimité particulière pour alerter, proposer, mobiliser. Loin d'être une génération « en retrait », nous représentons une force active, capable de peser dans les choix politiques et sociaux.

Dans les mois qui viennent, il nous faudra redoubler d'efforts. Les politiques actuelles, souvent décidées sans véritable débat démocratique, appellent une réponse forte en soutien du mouvement syndical !

La résignation ne peut pas être une option. La CGT Retraités restera fidèle à sa raison d'être : défendre les droits, conquérir de nouveaux progrès, protéger le modèle social issu du programme du Conseil national de la Résistance, et porter un projet de société fondé sur la justice sociale et l'égalité.

Rien n'est jamais acquis.
Mais ensemble, organisés, déterminés,
nous avons tout à gagner.

Action des retraités le 6 novembre à Perpignan

200 courageux manifestants et manifestantes ont bravé le déluge. On a beau constater que ce jour là le rapport de forces n'était pas en leur faveur...



...des millions de manifestants ont obtenu un coup d'arrêt au report de départ en retraite à 64 ans rejeté en bloc par les Français.

Le droit de manifester, reconnu ou pas, s'exerce partout dans le monde ; "voter avec ses pieds" en masse, lorsqu'une minorité au pouvoir est majoritairement désavouée, ça marche !

Le 2 décembre, avec la FSU, Solidaires et le monde associatif, la CGT appelait l'ensemble des jeunes, des salarié·es, des retraité·es et des privé·es d'emploi à se mobiliser par la grève et la manifestation partout en France. Nous sommes dans un moment où tout va se jouer !

Alors que le gouvernement joue la montre et que la droite et l'extrême droite font tout leur possible pour vider le texte du budget de tout ce qui pourrait menacer les intérêts des ultra-riches et des grandes entreprises, il est plus que jamais nécessaire de maintenir la pression pour gagner de vraies mesures de justice fiscale.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE SVP



L'EAU, UN BIEN COMMUN

La situation dans les Pyrénées Orientales :

La sécheresse est toujours là.

La saison hydrologique 2025 / 2026 débute avec un mois de septembre déficitaire (-25,60 % par rapport à la normale). Avec la fin de l'été la baisse généralisée des prélevements à toutefois permis une remontée des nappes quasi généralisée, mais elle reste insuffisante pour faire évoluer positivement la situation.

Les précipitations de ce début octobre n'ont eu que très peu d'effet sur les nappes : 10 piézomètres restent classés en crise (contre 9 le mois dernier).

Secteur Aspres-Réart (classé en crise) . Secteur toujours le plus préoccupant, avec des niveaux historiquement bas, largement inférieurs au seuil de crise (depuis 2023).

Secteur Agly-Salanque (classé en crise) : les nappes restent insuffisantes et la crise se poursuit malgré la remontée significative de novembre à mars .

Secteur Vallée du Tech (classé en crise) : la remontée du Pliocène reste insuffisante et la nappe alluviale du Tech diminue en raison de l'absence de précipitations depuis plusieurs semaines.

Secteur Vallée de la Têt (classée en alerte renforcée) : situation qui continue à se dégrader, notamment sur l'amont du secteur (secteur Millas). À noter une amélioration temporaire du Quaternaire à Bouleternère liée à des lâchers du canal de Corbère dans le Boulès.

Secteur Bordure Côtière Nord et Bordure Côtière Sud (classés en vigilance) : situation globalement favorable, malgré certains secteurs toujours déficitaires (Pliocène en alerte renforcée à Torreilles et Quaternaire en crise à Alénya).

Nappes phréatiques : c'est la partie du sol saturée d'eau

Piézomètre : c'est un appareil de mesure du niveau de la nappe phréatique

Pliocène : environ 5,3 millions d'années

Quaternaire : environ 2,5 millions d'années

Nous devons collectivement poursuivre les efforts d'économie. Alors quels efforts collectifs ?

Energie et barrages : Conserver un débit minimum dans les cours d'eau .

Industrie : Optimiser les procédés et utiliser l'eau en circuit fermé.

Sécheresse et crues : Diffuser les alertes (restrictions sécheresse, alertes inondations).

Sensibilisation : Informer pour favoriser le passage à l'action et la sobriété.

Gestion de l'eau : Favoriser la concertation locale à l'échelle du bassin).

Economie : Tarifier progressivement l'eau selon les usages.

Accompagnement : Accompagner techniquement et financièrement les usagers à mettre en place, les mesures de préservation.

Changement climatique : Lutter contre pour éviter le dérèglement du cycle de l'eau.

Agriculture : Choisir des cultures moins consommatrices en eau et adaptées au climat. Elaborer des projets locaux : bio, local, de saison.

Diversification et biocontrôle : Varier les espèces cultivées, et les protéger avec des moyens naturels.

Infrastructures agroécologiques : Recréer des fossés, des haies et des mares.

Irrigation : Limiter les fuites, irriguer par microaspersion ou goutte à goutte. Sur le littoral, réutiliser les eaux usées épurées pour l'irrigation en zone péri-urbaine.

Forêts : Introduire une diversité d'arbres et limiter la déforestation.

Canalisations : Limiter les fuites d'eau en entretenant les réseaux.

Gestion de l'eau dans les villes : Collecter les eaux pluviales.

Tourisme : Adapter le tourisme au contexte en eau local.

Gestion des sols : Renaturer et limiter l'artificialisation des sols.

Crues : Maîtriser l'urbanisation.

Etc.....

LES MILLIARDAIRES NE PAIENT PAS D'IMPÔTS

En 1996, les cinq cents familles françaises les plus riches possédaient l'équivalent de 6 % de notre PIB . En 2024 elles détenaient 42 %. Or proportionnellement à leurs revenus, les milliardaires paient deux fois moins d'impôts que la moyenne des Français.

Ce n'est pas une « haine des riches » mais un désir viscéral de justice, la simple application de nos principes fondamentaux d'égalité devant l'impôt inscrit dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

Mille huit cents foyers fiscaux possèdent plus de cent millions d'euros.

Si leurs impôts déjà payés sont inférieurs à 2 % de leur patrimoine, les contribuables en question doivent payer la différence.

Ce mécanisme est manifestement convaincant :

86 % des Français plébiscitent la taxe Zucman.

96 % des sympathisants PS.

92 % des sympathisants Renaissance.

89 % des sympathisants LR.

75 % des sympathisants RN.

" LES GRANDES ENTREPRISES PAIENT MOINS D'IMPÔTS QUE LES PME "

(INSEE, analyse n°112, septembre 2025

Le règlement par les plus fortunés de leur part d'impôts permettrait de faire rentrer entre 15 et 25 milliards d'euros. Les coups bas pleuvent, tous azimuts. Sur les plateaux télé et radio détenus par des milliardaires visés par l'impôt plancher, les commentaires basculent volontiers dans l'outrance la plus grotesque.

Des politiques et des éditorialistes surenchérissent sur le thème :

« La taxe Zucman, c'est l'URSS, la terreur ».

Gabriel Zucman, lui, demeure serein.

En 2015, alors professeur à l'université de Berkeley, il publie un ouvrage « La richesse cachée des nations » qui attire l'attention de Bernie Sanders, candidat à la primaire démocrate.

En 2019, la sénatrice Elisabeth Warren l'invite à plancher sur son plan d'imposition des grandes fortunes.

Bussière, directeur de l'Observatoire européen de la fiscalité reconnaît une « anomalie fiscale singulièrement choquante » et il compte en tant que chercheur en sciences sociales contribuer à améliorer la société.

Pas question de remettre en cause le principe fondateur de l'égalité devant l'impôt.

« Ce serait acter l'impuissance des autorités publiques à faire appliquer la loi aux plus riches »

MAIS QU'EST-CE QUI PREND LA CGT DE S'OFFUSQUER DE LA FISCALISATION DE LA PROTECTION SOCIALE ? IMPÔT OU COTISATION QU'EST-CE QU'ON EN A À FAIRE ?

N'est-il pas normal que l'État, responsable de notre sécurité, prenne en charge les besoins sociaux ? Combien de fois ne nous sommes nous pas dit par exemple : il est intolérable que l'État abandonne à leur sort les SDF. ? Mais on revient bien vite de la neutralité supposée du mode de financement de notre système de sécurité sociale lorsqu'on remet celui-ci dans son contexte : fiscalisation et gestion étatique sont un redoutable outil au service de l'ultralibéralisme ambiant.

NOTRE HÉRITAGE : L'ÉTHIQUE MUTUALISTE

À la fin de la deuxième guerre, deux façons d'aborder les questions indissociables d'organisation et de financement de la sécurité sociale.

La prévoyance individuelle et l'entraide tribale ou familiale avaient été complétées dès le moyen-âge

-soit par l'assistanat ou charité, protection condescendante accordée par le clergé, le suzerain, plus tard par le patronat paternaliste et les États eux-mêmes (1)

-soit par des réseaux de solidarité entre pairs : les sociétés de secours corporatives dont la forme aboutie est la mutualité au sens générique du terme telle que la conçoivent les lois allemandes à la fin du XIX^e siècle instituant un **dispositif d'assurance non marchand basé sur la cotisation et telle que la portera le système français en 1945**.

FAUX PARADOXE : AU BERCEAU DU LIBÉRALISME, L'ÉTAT PRIORITAIRE...LORSQU'IL S'AGIT D'EXONÉRER LE CAPITAL DE SES RESPONSABILITÉS SOCIALES

Scandinaves et Anglo-Saxons, quant à eux, ont opté pour un système dit « assistanciel » - cf (1), placé sous l'autorité des pouvoirs publics gestionnaires à part entière d'une sécurité sociale uniformisée et centralisée.

Le but : contenir l'implication du monde de la production, à charge pour l'État de prendre à son compte, par le moyen détourné de l'impôt, cette peu rentable mission parmi bien d'autres, consistant à organiser la solidarité nationale.

L'exemple nord-américain, le plus caricatural, évoque l'image régressive d'une mission caritative d'État proposant un panier de prestations basiques destiné aux plus démunis et complété par un éventail de dispositifs nous ramenant de près ou de loin au bon vieux temps de la barbarie individualiste ou clanique.

" BARÈMES ", FORFAITS ", " PANIERS ", " GARANTIES DE BASE", " TARIFS " ...

Notre système se voulait aux antipodes de ces modèles de justice sociale frustes accordant aux citoyens des avantages parfaitement équivalents, sur le fondement de ce qu'on nomme justice commutative (indifférente au cas particulier, au besoin de chacun)

Le glissement vers un libéralisme triomphant a tendu à rapprocher par violentes touches successives ces deux modes d'administration et de financement, dans le même esprit que ces "services universels" minimalistes finalisés dans la réglementation européenne. Exemples : forfaitisation des « petites » rentes accidents du travail, sur le modèle des tarifications utilisées par l'assurance privée ; dotations globales : un dispositif de rémunération des hôpitaux qui a sévi jusqu'en 2014.

« QU'EST-CE QUE ÇA CHANGE ? »

Travailleurs, vos très indirects représentants (le Parlement) s'occupent de vous ; ils votent la « loi de financement » annuelle au nom des idéaux portés par les partis et les classes sociales les mieux représentés ; logique... mais combien de petits salariés, de paysans, commerçants et artisans dans les hémicycles ? Lesdits représentants, privés d'initiative en la matière, se bornent à approuver un PROJET DE LOI, soit un texte fourbi par le gouvernement et qu'enregistre le Parlement après l'avoir, (si possible !), amendé...quand il n'est pas « quarante-neuf-troisié ». Sujets d'inquiétude : quelle gouvernance libre et indépendante quand les groupes de pression traînent sans cesse leurs savates dans les couloirs ?

Les textes sont ils suivis et exécutés à la lettre ? Le principe dit de « non affectation des recettes » ne permet-il pas d'appliquer le principe des vases communicants (tel budget ne peut-il pas être siphonné par tel autre au sein du pot commun) ?

LES COUPS DE GRÂCE : SUS À LA GOUVERNANCE POPULAIRE

Août 1967 : les ordonnances Jeanneney imposent le paritarisme. Patronat et travailleurs ont droit à un nombre égal de représentants désormais désignés : cette réforme s'accompagne de la suppression des élections des Conseils, amputant ainsi les administrateurs de leur légitimité auprès des salariés.

1991 : création de la CSG. 1996 : création de la RDS. La Loi du 22 février 1996 (revanche Juppé) réformant la Constitution crée une nouvelle catégorie de lois, les lois de financement de la sécurité sociale (LFSS) passibles du fameux article 49-3 au même titre que les lois de finances ordinaires.

Autant de contributions à un effondrement démocratique propice aux explosions de colère plus ou moins contrôlables.

100 % SANTÉ ET MUTUALISME AU RABAIS : À CHACUN SELON SES MOYENS FINANCIERS ET PHYSIQUES !

Aujourd'hui, en Grande-Bretagne la cotisation n'alimente le système qu'à la marge. En Allemagne 34 % du financement est assuré par l'impôt. On s'achemine en France vers une fiscalisation à 50 %, solution développée au fil des ans pour colmater ces déficits dont on connaît bien les causes (vieillissement de la population et amélioration des techniques médicales, etc. mais aussi, entre autres, tarissement des flux de cotisations, exonérations, non-reversement de parts de taxes, non-recours aux circuits du Trésor et privatisation de la dette...)

Le poids de la dépense sociale est toujours exprimé en pourcentage du produit intérieur : preuve que prélèvement direct sur ce dernier et gestion à la source par les acteurs économiques concernés s'imposent si on veut empêcher immixtions, dilution de responsabilités et gaspillages.

Que dire de cette dispersion de moyens à laquelle ont conduit ces insupportables recours au système "complémentaire" mettant aux prises, à coups de tarifs "personnalisés", mercantilisme assuranciel et mutualisme abâtardí ?



Loisirs et solidarités des retraités

Loisirs Solidarité Retraités Pays Catalan, une association pas comme les autres

Loisirs Solidarité Retraités a été créé en 2015 par l'Union Syndicale des Retraités CGT 66. C'est une association loi 1901, à but non lucratif, indépendante et résolument progressiste qui se fixe comme objectif de répondre aux attentes de toutes les personnes en âge d'être en retraite ou retraitées.

En proposant un large éventail d'activités qui n'exclut personne, quels que soient l'âge et les ressources, pour les sortir de leur isolement. La solidarité, la proximité et la convivialité en font une association "pas comme les autres" ouverte à toutes et à tous, chaleureuse et fraternelle.

LSR Pays Catalan organise des activités physiques et sportives, culturelles et de moments de détente, des séjours découverte de notre région.

Elle est rattachée à une fédération nationale, et est engagée dans les luttes pour le bien être des retraités et pour la paix dans le monde.

Fédération LSR *

263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex
Tel : 01 55 82 83 90

Courriel : federationlsr@lsrfede.fr
Site : www.lsrfede.com

LSR Pays Catalan
8 rue de la Garrigole
66000 Perpignan
Courriel :
lsr66pays catalan@gmail.com
Tél : 06 72 71 61 96
Site : <https://lsr66>



MOTS-CLÉS lsr66, lsr pays catalan

AU MENU

voyages proposés par notre fédération ou nos partenaires/ courts séjours touristiques /Bourse Solidarité- Vacances adaptée aux budgets modestes et moyens / balade pique-nique hebdomadaire / conférences / sorties à la journée / après-midi récréatives / atelier d'écriture /atelier solidarité



...une liste non exhaustive que tout adhérent peut enrichir en proposant de nouvelles activités au conseil d'administration et les organisant s'il le souhaite.

90 % DES MEDIA TÉLÉGUIDÉS PAR LA FINANCE

Soutenons la presse des travailleurs sans lesquels la finance ne serait rien

ABONNEMENT à VIE NOUVELLE (6 NUMÉROS PAR AN)

Nom-prénom

Adresse

Dernière profession

Renvoyer ce bulletin accompagné du règlement (16 €) à Vie Nouvelle 263 rue de Paris 93515 MONTREUIL CEDEX

Détournez vous de la presse senior soporifique à la solde des grands groupes milliardaires : Vivendi-Bollore, Fininvest (famille Berlusconi), Bayard et autres

AUTOSOMMAIRE DU DERNIER NUMÉRO (EXTRAIANTS)

Actualités

- Les retraités ne sont pas des vaches à lait
- Un salon pour comprendre et agir
- La grande tromperie du RN

8 - 20 notre dossier

BUDGETS EN DÉBAT

- Barrage au musée des horreurs • Le secteur public asphyxié • Cadeaux aux entreprises, ça suffit • Pour une France solidaire et heureuse
- Christophe Ramaux: « Rétablir de la justice fiscale, relancer l'activité, mettre en cause le néolibéralisme... »

La gestion de l'eau n'est pas un long fleuve tranquille

Réinventer la paix au XXI^e siècle

Haïti, notre dette honteuse

Que cachent les maisons

France santé ?

Mayotte: un département à l'abandon

Il était une fois... les chevaleresques

Le soutien-gorge, une révolution silencieuse

Le martinet de notre enfance

Camille Senon, de la mémoire à l'engagement

Pratique

Conso : Boomers traps - Mal logement

Juridique : Pension de réversion - Droits des bénévoles - Retraite progressive

Chiffres en bref

Un réveillon pour bourses plates...

Union Syndicale des Retraités CGT 66

8, RUE DE LA GARRIGOLE

04 68 34 84 49 usrcgt66@gmail.com

MAISON DES SYNDICATS

66000 PERPIGNAN

POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS

• Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens

► Je rejoins les retraités CGT

Nom ►

Prénom ►

Adresse ►

Code postal ►

Ville ►

Branche professionnelle d'origine ►

Important: adresse électronique

Être informés

Entretenir le lien avec le syndicat

Donner du sens à l'adhésion

Être syndiqué-e en activité c'est défendre ses conditions de travail et par delà ses conditions de vie

Être syndiqué-e en retraite c'est continuer à défendre ses conditions de vie !

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE SVP